



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AUDE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N° 05 - MARS 2020

PUBLIÉ LE 09 MARS 2020

PREFECTURE
- CABINET

SOMMAIRE

PREFECTURE

CABINET

Arrêté portant fermeture de l'école maternelle Alphonse Daudet de LEZIGNAN-CORBIERES jusqu'au dimanche 22 mars 20

PRÉFÈTE DE L'AUDE

Arrêté portant fermeture de l'école maternelle Alphonse Daudet de Lézignan-Corbières jusqu'au dimanche 22 mars 2020

La préfète de l'Aude
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la Constitution du 4 octobre 1958 ;

Vu la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789 et notamment les articles 10 et 11 ;

Vu le code civil , et notamment l'article 1,

Vu le code pénal ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-2 et L.2215-1;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 9 octobre 2019 portant nomination de Madame Sophie ELIZEON en qualité de préfète de l'Aude ;

Vu le décret du 31 juillet 2018 portant nomination de Madame Anne LAYBOURNE en qualité de sous préfète hors classe, directrice de cabinet du préfet de l'Aude ;

Vu l'arrêté n°DPPAT-BCI-2020-005 du 20 janvier 2020 donnant délégation de signature à Mme Anne LAYBOURNE, sous préfète, directrice de cabinet de la préfète de l'Aude ;

Vu le décret du 05 Février 2020 portant nomination de Madame Sophie BEJEAN en qualité de directrice de l'académie de Montpellier ;

Considérant que le virus SARS-COV-2 commence à circuler dans certaines parties du territoire national ;

Considérant l'état de la menace sanitaire liée au risque épidémique en cours ;

Considérant que, dans sa déclaration du 29 février 2020, le ministre des solidarités et de la santé a annoncé le passage en niveau 2 de la stratégie d'endiguement du virus SARS-COV-2 ;

Considérant l'urgence et la nécessité qui s'attachent à la prévention de tous comportements de nature à augmenter ou favoriser les risques de contagion ;

Considérant ainsi que l'intérêt de la santé publique justifie de prendre des mesures proportionnées aux risques encourus et appropriées aux circonstances de temps et de lieu afin de prévenir et de limiter les conséquences des menaces possibles sur la santé de la population ;

Considérant que l'école maternelle Alphonse DAUDET de Lézignan-Corbières située rue Victor Duru, comprend deux cas biologiquement confirmés ,

VU l'urgence ;

Sur proposition de Madame la Directrice de Cabinet

ARRÊTE

Article 1

L'école maternelle Alphonse DAUDET, sise rue Victor Duruy à Lézignan-Corbières, est fermée jusqu'au dimanche 22 mars 2020 inclus.

Article 2

Toute infraction au présent arrêté est passible de sanctions prévues par le code pénal.

Article 3

Le sous-préfet de Narbonne, la directrice de cabinet de la préfète de l'Aude, la directrice académique des services de l'Education nationale, le colonel commandant le groupement de gendarmerie de l'Aude, et le maire de Lézignan-Corbières, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Article 4

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Carcassonne, le 09 Mars 2020

La préfète,
Pour la Préfète et par délégation


Anne LAYBOURNE

